



Vol en reunion avec mineurs

Par **henri jacquet**, le **28/11/2008** à **05:19**

bonjour,

j'ai 19 ans et je suis sans casier judiciaire.

La semaine derniere nous avons effectués un vol de console dans un supermarché. nous etions 7 , 3 a l'interieur pour dérober le materiel ,3 l'exterieur en moto et 1 dernier en voiture sur un parking environent.

j'ai lu les post concernant le vol en reunion et les peines encouru,mais cela fait plusieurs jours que je ne trouve pas le sommeil a me demandé si j'allais aller en prison.

Au niveau de ma participation je me trouver parmi les 3 a l'exterieur.

parmi nous 3 il y 'avait deux mineurs(des amis)

Au niveau des faits et de ma déposition je n'ai pas commit ce vol dans un but de profis personnel et je ne comptais rien tirer de ce vol,j'y ai participé pour aider mon meilleur ami d'enfance,car il n'a pas d'argent.Je ne savais pas ce qui allait etre volé, et ce qui l'a été ,depassait de loin ce a quoi je m'attendais.

c'est moi qui ai parlé de ce "plan" aux mineurs , mais l'idée ne vient pas de moi.j'ai d'ailleurs repoussé l'un des 3 de l'interieur lorsqu'il a essayé de monter sur mon scooter,cependant il peut ressortir de l'affaire que je suis l'organisateur.

Je suis assistant manager dans une chaine de restauration semi rapide et je ne manque de rien.La plus grande parti des biens ont été laissée sur place et le reste a été rendu.

Je regrette profondément mes actes et je souhaite continuer ma vie en tant qu'honnete citoyens sans ecard de conduite...

J'aimerais savoir si je risque la prison?

Par **Tisuisse**, le **28/11/2008** à **08:13**

Bonjour,

Que vous ne soyez pas entré dans le magasin n'a aucune importance. Si l'enquête prouve que vous êtes l'instigateur de ce vol (qui n'est probablement pas le 1er, sauf que c'est le 1er où vous êtes impliqué, nuance) vous êtes celui qui risque les plus fortes peines.

Donc, prenez un avocat pénaliste et voyez avec lui ce que vous pouvez faire pour "limiter la casse". En attendant, assumez vos actes.